

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-086 du 08 Juillet 2015

L'an deux mil quinze, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 30 Juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LE CERF – V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON – F. DEHON -

MM. J.F. LALY – A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Ph. GORGUET – B. BRONNIART – Cl. AUDEGOND – D. REBOUT – M. REBOUT – Ph. LEFORT – E. BURDIAC – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.F. DERCOURT – P. WELELE – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE.

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS

M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE

M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. L. ANTINORI, absent et excusé, a été suppléé par M. D. BOUVET

M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

Mme J. LE CERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

OBJET : **Piscine Intercommunale Oxygène du Seuil de l'Artois**
Convention d'occupation avec l'Association des Gardiens du Centre de
Détention de BAPAUME

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le fonctionnement de la piscine Oxygène du Seuil de l'Artois concernant le rôle joué par l'établissement dans l'apprentissage et la pratique de la natation en dehors du temps scolaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la volonté de la collectivité d'accompagner les demandes de pratique sportive en termes de natation et indique qu'un créneau a été mis en place pour les gendarmes et les pompiers pour leur permettre de diversifier les possibilités d'entraînement sportif et de maintien en condition des personnels.

Monsieur le Président présente ensuite la demande formulée par l'Association des Personnels du Centre de Détention de Bapaume qui souhaite pouvoir bénéficier de ce créneau pour permettre aux agents de venir s'entraîner en même temps que les gendarmes et les pompiers.

Monsieur le Président propose de faire droit à cette demande en fixant le prix d'entrée de ce créneau à 1,50 € par nageur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'ouverture du créneau « pompiers » de la piscine aux gardiens de prison du Centre de Détention de Bapaume,
- de fixer ce droit d'occupation à la somme de 1,50€ par nageur et par séance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec l'association la convention d'occupation,
- de faire recette dans le cadre du budget de la collectivité des sommes dues.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Juillet 2015 et transmission en Préfecture le 08 Juillet 2015.

Pour extrait conforme.

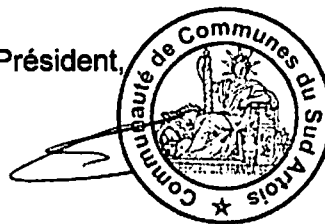
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 08 Juillet 2015 et transmission
en Préfecture le 08 Juillet 2015.

Le Président,

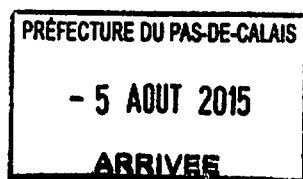
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



2015-086 - 08/07/2015
PISCINE GARDIENS CD